

Mesdames, Messieurs,

Chères St Martinoises, Chers St Martinois,

Les Conseillers Municipaux, le personnel communal et moi-même sommes très heureux de vous accueillir pour cette traditionnelle cérémonie des Vœux.

Cela étant dit, nous savons que la tradition n'a pas toujours été respecté et notamment ces deux dernières années.

Quand je pense qu'en 2020, pour la cérémonie des Vœux ici-même, je vous disais ceci : « tâchons aujourd'hui de libérer de bonnes ondes pour que 2020 soit un bon cru à consommer sans modération ». On a vu le résultat !

Pour certains membres de l'équipe municipal, c'est la première fois depuis les dernières élections qu'ils ont l'immense plaisir de m'accompagner à cette occasion.

D'ailleurs, je saisis ce moment pour vous présenter l'équipe actuelle.

Mais nous sommes là, après deux longues années marquées par les restrictions sanitaires.

Cette cérémonie des Vœux est un instant privilégié de notre commune. Et quel bonheur de se retrouver ensemble pour partager ce moment.

Certes, le temps présent que nous vivons n'est pas particulièrement serein : une guerre proche avec sa tragédie humaine et ses conséquences économiques, une inflation sur les produits

énergétiques et alimentaires qui affectent les ménages, les entreprises et les collectivités territoriales.

Mais revenons à l'essentiel aujourd'hui et permettez-moi de vous adresser nos vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année.

Que la santé vous soit chevillée au corps car elle nous porte au quotidien.

Que la joie frappe à votre porte aussi souvent que possible, car un sourire n'a pas de prix.

Que le mot PAIX soit écrit en majuscules pour que ceux qui ont une courte vue puissent mieux s'en inspirer.

Avant de nous diriger vers un registre plus réjouissant, j'aimerais que nous ayons une pensée particulière pour les visages familiers de notre village qui ont discrètement quittés notre paysage. Je n'oublie pas que, dans la période compliquée que nous avons vécu, nous n'avons pu les accompagner.

Mais la vie reprend ses droits, comme la nature qui a horreur du vide, elle va bourgeonner à nouveau.

A St Martin, la vie se traduit aussi par celles et ceux qui participent à son dynamisme.

Je veux parler des membres des associations qui œuvrent tout le long de l'année et qui vous invitent à partager des moments conviviaux.

J'aimerais parler aussi des acteurs économiques qui contribuent également : artisans, commerçants, exploitants agricoles, acteurs du tourisme.

Parlons aussi du Centre Communal de l'Action Sociale, composé de membre élus et de membres hors Conseil. Cette équipe est particulièrement dévouée au quotidien, et lors d'évènements climatiques majeures type canicule, aux personnes les plus vulnérables de notre commune ; elle organise le goûter de fin d'année et participe à la distribution des colis de Noël.

Nous pouvons dire, je crois, que notre commune est bien vivante et en bonne santé.

Et justement, question santé, je vous conduis tout de suite au cœur du sujet, celui auquel vous prêtez toujours une oreille attentive – je parle bien sûr des finances.

Les finances c'est la colonne vertébrale de la commune.

Pour la dix-septième année les taux des taxes locales n'ont pas été augmentés par le Conseil Municipal. Le budget voté en avril 2022 a été respecté. Je vous invite à relire le dernier Journal Municipal à ce sujet.

Au 31 décembre 2022, notre fonds de roulement – c'est à dire, le montant dont nous disposons sur notre compte bancaire à la Trésorerie était de 535 801,43 €.

Cela nous permet d'aborder cette nouvelle année avec sérénité quand bien même nous savons que des montants importants seront à acquitter. J'y reviendrai tout à l'heure.

Mais faisons bilan de l'année 2022.

Concernant la voirie, des travaux ont été effectués sur les voies communales suivantes : le Pont de Maillé, Beaulieu, Combe, Les Fays et Rue de la Croix pour un montant total de 75 819 € TTC. Ce montant a été débité du compte avant le 31 décembre 2022.

Par ailleurs, nous versons à la communauté de Communes 29 000 € pour participation à l'entretien des voies d'intérêt communautaire. Cette année nous avons repris la compétence élagage et fauchage, ce qui représente un montant d'environ 8 000€ que doit nous reverser la CCVG.

Nous avons procédé également à la numérotation des habitations qui ont été encore dépourvues. Cela pour aider les services d'intervention de secours et les services postaux.

Chaque habitation souhaitant recevoir la fibre doit impérativement être identifiée avec un numéro.

Matériel roulant : achat d'un camion benne pour le service technique 12 181 € TTC , suite au vol survenu fin 2021.

Atelier Municipal : mise en sécurité avec clôture, portail, alarme et caméras, le tout pour un montant de 22 480 € TTC. Des subventions ont été perçues sur cette réalisation, par le Conseil Départemental.

Travaux d'étanchéité des berges du plan d'eau : ils ont été réalisés en novembre et décembre. Le devis signé initialement était d'un montant de 31 312 € TTC. Sur les 350 mètres de tranchée prévues et compte tenu du repérage des fuites, seuls 250 mètres ont été effectués à notre demande. Nous venons de recevoir la facture de l'entreprise Giraudeau, elle est de 23 255,40 € TTC.

Un travail supplémentaire concernant une modification des réseaux d'eaux pluviales a été effectué pour un montant de 8 124 € TTC.

Grange du Paradis : Le décapage du sol a été réalisé par l'entreprise Massé pour un montant de 7 467 € TTC dans l'attente du dallage prévu prochainement.

Cimetière : la végétalisation des allées du cimetière a été réalisé par les agents techniques ainsi que la réhabilitation du petit bâtiment.

Enfin, je vous rappelle que plusieurs devis ont été signés en 2022 voire en 2021 et que nous sommes toujours en attente de la disponibilité des entreprises. J'y reviens dans un instant.

Assurances Communales : elles ont été renégociées cette année ; c'est la compagnie d'assurance SMACL, spécialisée dans les collectivités territoriales, qui a été retenu. Montant 2022, 4 859 €.

La Gare : Le Conseil Municipal a souhaité que la gare rentre dans le patrimoine communal. Il a voté à l'unanimité pour son achat d'un montant de 30 000 €. Ce dossier n'est toujours pas traité à l'étude notariale (et ce n'est pas le seul!)

Pour terminer cette année 2022, nous pouvons nous réjouir du succès des manifestations organisées par la commune : la fête du village, le cinéma en plein air et le vide grenier. Nous essayerons de vous les proposer encore en 2023.

Y a-t-il des questions sur les sujets que je viens d'aborder ?

Nous voici désormais en 2023

Bâtiments Communaux : cette année nous devrions voir enfin la rénovation de la façade de l'église par l'entreprise TopRenov pour un montant de 17 750 € TTC.

Cimetière : reprise des concessions par l'entreprise Moreau pour un montant de 15 513 € TTC. Les ossements seront placés dans des reliquaires et disposés dans le petit bâtiment dont j'ai parlé tout à l'heure.

Concernant la gestion informatique, nous sommes dans l'attente du plan réalisé par l'Agence des Territoires.

Voirie

Nous souhaitons sécuriser la Place du 1^{er} juin en renforçant d'abord le sol, ce travail sera accompagné d'un embellissement de la place tel que nous nous y étions engagés dans notre profession de foi. Cela fera l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat et du Département.

D'ailleurs, puisqu'on parle de subventions, il est bon de rappeler que plusieurs réalisations ou projets dont nous venons de parler font l'objet de demandes de subventions.

Signalétique : des panneaux vont être changés pour cause de vétusté et aussi dans le but d'aider les services précédemment cités (La Valette et Viviers).

Sécurité Routière dans le Bourg : L'angle mort générant un manque de visibilité dû à l'avancée du mur du château au carrefour D741 – D28 devrait être supprimé bientôt. Le dossier est intégralement dans les mains du Conseil Départemental.

Concernant la vitesse dans l'agglomération, nous devons réfléchir aux moyens à mettre en place. J'ai demandé au responsable du secteur en charge de la voirie au Département et aux conseillers à la sécurité routière de venir nous rencontrer.

Grange du Paradis – Projet de Salle Socio-Culturelle : devant l'inertie de la Communauté de Communes concernant la mutualisation ce projet n'avance pas comme nous le souhaitons. Malgré tout, les travaux de dallage devraient commencer au premier trimestre. Dans

le cadre de l'appel d'offres lié au marché public seul deux entreprises ont livré une proposition. L'entreprise retenue et le montant proposé seront mentionnés dans le Journal Municipal qui sortira très prochainement.

Un dossier de demande de subvention pour l'achat d'une scène modulable a été déposé dans le cadre du programme LEADER (Fonds Européen). Si ce dossier est accepté c'est 80% de subvention qui sera accordé sur un montant de 15 921 € TTC (13 268 € HT) Le montant net à supporter par la commune devrait être de l'ordre de 2 654 €. J'en profite pour vous rappeler que la commune récupère la TVA à hauteur de 4/5^{ème}.

Information – Communication : On tient le cap ! L'information, comme le Journal Municipal, arrive dans les boîtes aux lettres des habitants. Il est distribué par secteur par les conseillers municipaux eux-mêmes. Par ailleurs, les informations sont affichées dans les principaux hameaux ainsi que sur le site www.saint-martin-lars.fr. Je me permets de le rappeler à destination des nouveaux habitants.

En matière d'information, je me permets sous le contrôle des responsables associatifs, de vous rappeler la date de leurs assemblées générales.

Le 28 janvier pour Générations Solidarité Loisirs

Le 1 février pour le Comité des Fêtes

Venez nombreux, les associations sont aussi le poumon de notre commune.

Dans un instant, vous écouterez la chorale de St Martin l'Ars « La Clé des Chants », elle se produira également à l'église St Martin demain à 15h00 avec la chorale Arribat d'Availles Limouzine.

Recensement

Mais avant de les écouter, je voudrais vous parler du recensement de la population. Il débutera le 19 janvier. C'est une enquête statistique obligatoire. Il permet de connaître la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des communes.

Votre participation est essentielle.

L'agent recenseur est Madame Hélène Pic-Diot, notre secrétaire de mairie. Elle distribuera le formulaire dans chaque boîte aux lettres des résidences principales, le 19 janvier même.

Ce recensement est gratuit et seule Mme Pic-Diot est habilitée à y procéder.

Il devrait se faire autant que possible par internet. Les codes confidentiels de connexion figureront sur la notice d'information. En cas de problème, elle se tiendra à disposition pour vous aider.

J'en profite pour vous rappeler que des ateliers numériques, proposés par la Communauté de Communes ont lieu tous les 15 jours, sans pré-inscription. Vous pouvez donc progresser !

Il est, malgré tout, encore possible de travailler sur un document papier.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Y a-t-il des questions sur les sujets évoqués ?

Et bien, je vous remercie pour votre indulgence et j'invite les membres de la chorale à se mettre en place.

Nous nous retrouverons tout à l'heure pour passer un moment convivial avec des amuse-bouches du restaurant Le Martin Pêcheur.

Et bonne année !